

DOSSIER DE PRESSE

Construction de 2 logements en matériaux bio-sourcés

Le 20 septembre 2019 à 16 h 30, rue des Frères Doumer à Anizy-le-Grand

Afin de compléter l'offre des 24 logements sur la même parcelle située rue des Frères Doumer à Anizy-le-Grand, l'OPAL a décidé de construire 2 logements individuels de plain-pied innovants.

Ce projet répond à l'impulsion que souhaite donner le Préfet de l'Aisne au développement d'une filière éco-rénovation/éco-construction dans le département. En collaboration avec les trois chambres consulaires, un groupe de travail a été créé afin de dresser un état des lieux des filières présentant un potentiel de développement sur le territoire axonais.

Ce groupe de travail accompagne les projets innovants menés par notre organisme, tels que celui-ci comprenant 2 logements, constitués d'une ossature bois et d'un remplissage par de la paille et seront certifiés avec le label « La Maison Passive ».

DESCRIPTION DU PROJET



Le programme

Le site présente 2 habitations dont :

- 2 T3 de plain-pied d'environ 66 m² et 68 m²,
- 1 jardin privatif supérieur à 50 m² pour chaque logement,
- 1 cabanon permettant le stockage des outils de jardinage,
- 1 place de stationnement pour chaque logement.

Le calendrier

Démarrage du chantier prévisionnel (appel d'offres en cours) : fin 2019 – début 2020.

Durée des travaux : 9 mois.

Architecte : Citymix Architecture (Lille - 59)

Les équipements spécifiques des logements

Afin de faciliter la vie des locataires et améliorer leur confort, les logements sont accessibles en plain-pied.

Ils disposent d'équipements tels que :

- Volets roulants électriques individuels et centralisés,
- Détecteur de présence lumineux (entrée du logement),
- Barres de maintien coudées (salle de bains et W-C),
- Robinets thermostatiques,
- Siège de douche rabattable.

La performance énergétique

Ces logements seront constitués d'une ossature bois (éventuellement du peuplier) et d'un remplissage par de la paille. Les matériaux utilisés seront des matériaux dits bio-sourcés.

L'objectif affiché est d'aller au-delà de la réglementation thermique 2012 et d'atteindre un niveau élevé pour réaliser des économies d'énergie allant jusqu'à 90% par rapport à un bâtiment classique, en particulier pour le chauffage.

Les logements locatifs seront ainsi certifiés avec le label « La Maison Passive » (bâtiment à très faible consommation d'énergie).

Pour respecter ces objectifs de performance, les logements ainsi élaborés prendront également en compte :

- La meilleure orientation pour profiter des apports naturels de lumière et d'ensoleillement,
- L'installation de protections solaires (stores, débords de toit, végétation) pour faciliter le rafraîchissement des pièces orientées au sud,
- L'isolation thermique renforcée et naturelle,
- La suppression des ponts thermiques avec une étanchéité à l'air parfaite et un système de ventilation de qualité (VMC double flux).

Coût prévisionnel de l'opération (appel d'offres en cours) : 331 544 € TTC

➤ Subventions : 48 856 €

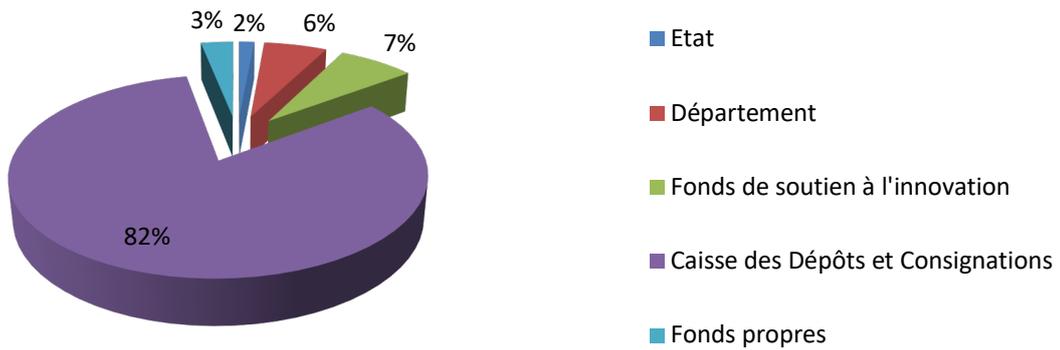
Etat	4 856 €
Département	20 000 €
Fonds de soutien à l'innovation	24 000 €

➤ Emprunts : 272 488 €

Caisse des Dépôts et Consignations	272 488 €
------------------------------------	-----------

➤ Fonds propres : 10 200 €

Financement



**La construction de deux logements en matériaux bio-sourcés,
une première du genre sur notre territoire**